

Siège Social
B.P. 14025 Yaoundé
Tél/Fax: (237) 222 20 92 24
Tél.: (237) 222 21 94 19
(237) 222 21 01 53



Agence du Nord-Ouest
Cow Street
Tél : (237) 675 29 55 51

Agence du Littoral
B.P. 4989 Douala
Tél/Fax: (237) 233 41 11 12

Agence du Nord
B.P. 858 Garoua
Tél/Fax: (237) 222 27 20 02

**APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N°008/ADO/ACMS/2021 EN VUE DE LA
SELECTION D'UNE AGENCE DE LOCATION DES
VEHICULES COUVRANT LES REGIONS DU NORD
ET DE L'EXTREME-NORD.**

- | | |
|---|--|
| ✦ <u>Délai de recevabilité des offres :</u> | <i>Mercredi 05 Mai 2021 à 15 heures 30 min</i> |
| ✦ Date limite de demande d'informations : | Vendredi 30 Avril 2021 |
| ✦ Délai de validité de l'offre : | Quatre-vingt-six (90) jours |

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

ACMS YAOUNDE :

Situé : Quartier Mballa II, à Dragages
Tél ; Fax : 222 20 92 24 / 222 21 94 19.
Courriel : contact@acms-cm.org /
ado@acms-cm.org
NIU : MO89600013745A
BP : 14025 Yaoundé

SOMMAIRE

I.	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008 /ADO/ACMS/2021 EN VUE DE LA SELECTION D'UNE AGENCE DE LOCATION DES VEHICULES COUVRANT LES REGIONS DU NORD ET L'EXTREME-NORD.	4
1.1.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	4
1.2.	CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS	4
1.3.	CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
1.4.	REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS	4
1.5.	RECEVABILITE DES OFFRES	4
1.6.	MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
II.	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	5
A.	GENERALITES	5
2.1.	Présentation générale de ACMS	5
2.2.	Portée de la soumission	5
2.3.	Corruption et trafic d'influence	5
2.4.	Clauses de non fraude	5
2.5.	Implication et/ou appui aux activités terroristes	5
2.6.	La cession :	6
2.7.	Les responsabilités:	6
2.8.	Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire	6
B.	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
2.9.	Contenu du Dossier d'Appel d'offres	6
2.10.	Modification du dossier d'Appel d'Offres	6
C.	PREPARATION DES OFFRES	6
2.11.	Frais de soumission	6
2.12.	Langue de l'offre	6
2.13.	Présentation des coûts des offres	6
D.	EVALUATION DES OFFRES	6
2.14.	Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :	6
2.15.	Conformité des offres	7
E.	DEPOT DES OFFRES	7
2.16.	Lieu, date et heures limites de dépôts	7
2.17.	Offres hors délais :	7
F.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7
2.18.	Notification de l'attribution du Marché :	7
2.19.	Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure	7
2.20.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché	7
2.21.	Signature du marché	7
G.	RETARD DE LIVRAISON	7

H.	MODALITE DE PAIEMENT	7
I.	DENONCIATION.....	7
III.	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	8
J.	GENERALITES.....	8
3.1.	Objet de l'Appel d'offres	8
3.2.	Consistance de la (des) prestation(s)	8
3.3.	Participation.....	8
K.	CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION	8
3.4.	Dossiers d'appel d'offres	8
L.	PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES	8
3.5.	Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres	8
3.6.	Dépôt des offres.....	8
M.	EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.....	8
3.7.	Principaux critères éliminatoires.....	8
3.8.	Les principaux critères de qualification	8
3.9.	Évaluation et Comparaison des Offres :.....	9
3.10.	Les critères d'évaluation technique et financière des offres :.....	9
3.11.	Méthodologie de sélection des offres.	9



I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008 /ADO/ACMS/2021 EN VUE DE LA SELECTION DES AGENCES DE LOCATION DES VEHICULES COUVRANT LES REGIONS DU NORD ET L'EXTRÊME-NORD.

1.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) B.P. 14025 Yaoundé Tél. (237) 222 21.94.19, Tél. /Fax (237) 222 20.92.24, organisation non gouvernementale Camerounaise, lance un appel d'offres national ouvert en vue de la sélection des agences de location des véhicules couvrant les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite comme suit :

Descriptions
Sélection des Agences de location des véhicules tel que décrit dans: « les Termes de Référence » joint au présent ADO

1.3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site www.acms-cm.org. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres gratuitement dès publication du présent avis :

- Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- Au bureau régional à Douala, sis quartier Ndogbati (carrefour Agip) Tél : 233-41-11-12
- Au bureau régional à Garoua, sis quartier Poupouré à côté de la grande Mosquée ; Tél : 222-27-20-02
- Au bureau régional à Maroua, Tél 242 00 82 79

1.4. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais et en quatre (04) exemplaires dont l'original et trois (03) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et Scellé portant la mention : **ADO en vue de la sélection des Agences de location des véhicules : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard **Mercredi 05 Mai 2021 à 15 Heures 30 précises**. Les offres soumises après **15 h 30 le Mercredi 05 Mai 2021** ne seront pas acceptées.

1.5. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

1.6. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard **le 30 Avril 2019**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : ado@acms-cm.org

II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

A. GENERALITES

2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier 1996 entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordonation d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Les implants/Jadelle
- Les Dispositifs Intra Utérins (DIU)
- Le sel de réhydratation Orale Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2
- La franchise sociale
- Etc ...

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

2.3. Corruption et trafic d'influence

- i. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de ACMS par le fournisseur en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, ACMS se réserve le droit de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent.
- ii. Aucun agent de ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
- iii. Dans l'éventualité où le soumissionnaire (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de ACMS, des pressions de nature corruptive, le soumissionnaire ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du Directeur Exécutif.
- iv. En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du soumissionnaire.
- v. Dans l'éventualité où il est établi qu'un soumissionnaire a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par ACMS sans préjudice pour le soumissionnaire.

2.4. Clauses de non fraude

- I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse contact@acms-cm.org/ado@acms-cm.org ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- I. Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.
- II. Le Consultant s'engage à déployer des efforts

raisonnables afin de s'assurer que les destinataires de toute somme versée par l'ACMS dans le cadre du présent contrat n'auront pas des antécédents liés aux activités terroristes.

2.6. La cession :

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

2.7. Les responsabilités :

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. **Une enveloppe extérieure :** Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. **Trois enveloppes intérieures :** La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
 - i. La première enveloppe cachetée « ENVELOPPE A » portera la mention « Pièces Administratives » et contiendra les photocopies des documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure. (Voir Termes de référence)
 - ii. La deuxième enveloppe cachetée « ENVELOPPE B » portera la mention « Proposition technique » et contiendra :
 - Lettre de soumission
 - La méthodologie détaillée du garage ;
 - Les délais d'exécution ;
 - Les références prouvées dans les marchés similaires ;
 - Etc.
 - iii. La troisième enveloppe cachetée « ENVELOPPE C » portera la mention « Proposition financière » et contiendra :
 - a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
 - b) Les prix unitaires et le détail des taxes.
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.

Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire distinctement ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) ;

D. EVALUATION DES OFFRES

2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

Une vérification des références fournies sera faite avant tout octroi de marché. Si après octroi de marché et qu'un constat de fausses références est fait même si le contrat est signé celui-ci sera annulé et le prestataire sera suspendu.

2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

E. DEPOT DES OFFRES

2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans l'Avis d'appel d'offres émis à cet effet. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché régulera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées.

H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

I. DENONCIATION

Au cas où un Fournisseur ou un Prestataire aurait des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus dans le cadre d'un marché ou de la mise en œuvre d'une prestation /contrat avec un employé de l'Association ou avec toute autre personne ou entité affiliée à PSI, ce dernier peut signaler ses allégations et ses préoccupations de façon anonyme à travers la ligne téléphonique de dénonciation des tiers sur PSI, EthicsPoint dont les références sont les suivantes : le Site Web : www.psi.ethicspoint.com; ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

J. GENERALITES

3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offres est d'engager une ou deux Agences de location des véhicules capables de fournir les véhicules de bonnes qualités à utiliser dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite comme suit :

Descriptions
Sélection des Agences de location des véhicules tel que décrit dans: « les Termes de Référence » joint au présent ADO

3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et avoir au moins un bureau dans les régions concernées, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscitée.

K. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour la maintenance, le contrôle et la réparation de son parc automobile suivant les Termes de Référence (TDR) joint au présent appel d'offres :

L. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu gratuitement :

- A Yaoundé, au siège de l'ACMS sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19
- A Douala, au bureau ACMS, sis au quartier Ndogbat (Carrefour Agip), à côté de la Maison du Cycle, Tél. 233 41 11 12
- A Garoua, au bureau ACMS, sis au quartier Poumpourmé à côté de la grande Mosquée ; Tél. 222 27 20 02
- A Maroua, Tél. 242 00 82 79
- Sur le site Web : www.acms-cm.org

3.6. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au **siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/22 21 94 19** au plus le **Mercredi 05 Mai 2021 à 15 Heures 30 précises** et devront porter la mention : « ADO en vue de la sélection d'une Agence de location des véhicules : **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Les offres soumises après 15 Heures 30 le Mercredi 05 Mai 2021 ne seront pas acceptées.

M. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

3.7. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Non présentation des agréments exigés ;
- Présence d'information relative à la proposition financière dans l'offre technique

3.8. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;

- Des délais livraison ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

3.9. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres :

- De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années (Bordereau de livraison, facture, PV de réception etc....) ;
- Des expériences du personnel ;
- Du respect du délai d'exécution ;

3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

Les critères d'évaluation des offres techniques et financières sont celles contenues dans les Termes de Référence ci-joint.

3.11. Méthodologie de sélection des offres.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée.

Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieur ou égale à 75% des notes techniques.

Le marché sera alors attribué au prestataire qui, ayant obtenu au moins 75% des notes techniques présente l'offre financière la plus économiquement avantageuse pour l'ACMS.

En fournissant ces informations, le soumissionnaire a consenti à ce que le Client contacte n'importe lequel des précédents acheteurs énumérés à des fins de vérification des références.

Toute vérification non concluante entraînera la rupture du contrat même s'il a été déjà engagé



back

la ref

HA



U.S. President's Malaria Initiative



TERMES DE REFERENCE POUR LA LOCATION DES VEHICULES DURANT LA CPS 2021 DANS LES REGIONS DU NORD ET DE L'EXTREME NORD

I. Contexte et Justification

Le paludisme reste un problème majeur de santé publique au Cameroun où il est endémo-épidémique avec une disparité régionale significative. La transmission est continue dans le sud du pays, tandis que les régions du septentrion sont caractérisées par une transmission saisonnière du paludisme sur une période de 4 – 6 mois au cours desquels l'on enregistre le plus grand nombre de cas et décès liés au paludisme particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans. Les régions de l'Extrême Nord et du Nord sont les plus affectées notamment pendant les périodes de grandes pluies qui s'étalent de Juillet à Octobre.

Pour adresser ce problème, le PNLP avec le concours de ses partenaires techniques et financiers met en œuvre dans lesdites régions une campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier durant la période de forte transmission.

Cette année, la campagne de CPS sera financée par le President's Malaria Initiative (PMI) à travers l'USAID et mise en œuvre par Impact Malaria en étroite collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) et les autres partenaires au développement. Cette campagne débutera au mois de juillet 2020 et sera mise en œuvre en quatre cycles mensuels.

Pour assurer la réussite de cette dernière, des équipes de supervision en provenance du niveau central, du niveau régional et IMPACT MALARIA seront déployées sur le terrain durant la période de mise en œuvre de la CPS. Le déplacement de ces équipes se fera par le biais de véhicules tout terrain d ou l'émission de ce TDR.

2. Objectifs

Recruter 04 (02 par région soit un adjudicataire principal et un second pouvant être contacté en cas de défaillance ou d'insuffisance de la adjudicataire principal) agences de voyage en vue d'assurer le transport et le déplacement dans les conditions optimales des équipes de supervision dans les différentes localités de mise en œuvre de la CPS 2021 (juin à Octobre 2021).

3. Résultat attendu

- Fournir une gamme de véhicule 4X4 pour une location pouvant couvrir toute la région du Nord ;



U.S. President's Malaria Initiative



- Fournir une gamme de véhicule 4X4 pour une location pouvant couvrir toute la région de l'Extrême-Nord ;
- Fournir des véhicules confortables, climatisés, sécurisés et assurés ;
- Fournir des chauffeurs qualifiés avec une maîtrise parfaite des aires de santé de la région du Nord et de l'extrême Nord ;
- Fournir des chauffeurs qualifiés avec une maîtrise parfaite au moins du fulfulde et des us et coutumes de la région du Nord et de l'extrême Nord.

4. Gamme de véhicule

- 4x4 pickup double cabine tropicalisées ;
- Hard Top 4x4 de 7 places, climatise ;
- véhicule 4x4 tout terrain type Prado ou apparenté tropicalisé.

5. DUREE

Durant toute la période de mise en œuvre de la CPS 2021 (Juillet à Octobre).

6. CONDITIONS DE PRESTATION

- Location du véhicule avec chauffeur, au plein de carburant et retourné au plein de carburant ;
- Présentation d'un dossier administratif à jour (carte grise, assurance police automobile tout risque et carte rose, visite technique). ACMS se réservant le droit de contrôler le dossier administratif à chaque location ;
- L'agence devra être localisée dans la région de mise en œuvre du projet (Nord ou/et Extrême-Nord) en fonction du lot choisi ;
- L'agence de location doit jouir d'au moins 2 ans d'expérience dans le domaine ;
- L'agence de location devra fournir une copie du carnet de suivi des entretiens pour les véhicules proposés ;
- L'agence devra s'assurer que les chauffeurs disposent des frais de mission pour leur subsistance sur le terrain avant tout départ. L'agence devrait fournir la preuve que les chauffeurs disposent des ressources suffisantes pendant la durée des missions (dépôt par opérateur mobile money, décharge par le chauffeur...)



U.S. President's Malaria Initiative



- Les véhicules devraient être mis à la disposition par l'agence par cycle par cycle en fonction du tableau ci-dessous :

Région /cycle	Cycle I / Période	Cycle II / Période	Cycle III/ Période	Cycle IV / Période	TOTAL
NORD	15	15	15	15	60
EXTERME NORD	20	20	20	20	80
TOTAL	35	35	35	35	140

- L'ACMS devrait adresser une demande véhicule 10 jours ouvrables avant la date de l'activité et l'agence devrait confirmer par tout trace écrite la disponibilité de la quantité de véhicules sollicités 05 jours ouvrables avant la date de l'activité. La confirmation devrait être accompagnée des documents administratifs des véhicules qui seront mis à la disposition de l'ACMS ;
- Le Paiement sera effectué après prestation (après chaque cycle) ;
- Les factures transmises pour paiement seront accompagnées des fiches de bord signées du chauffeur et de l'occupant du véhicule pour la période au cours de laquelle les services ont été rendus ;
- L'ACMS se chargera de mettre à la disposition des chauffeurs des carnets de bord ;
- L'ACMS organisera 01 ou 02 jours avant l'activité un briefing aux chauffeurs sur le remplissage des fiches de bord, les normes de sécurité en vigueur à l'ACMS et éventuellement la lutte contre la fraude.
- Pas de caution préalable à verser ;
- Chauffeur professionnel devra avoir au moins 05 ans d'expérience dans la conduite et d'une maîtrise des localités des régions du grand Nord et Extrême Nord ainsi que d'une parfaite maîtrise du territoire ;
- Sécurité du véhicule : le GPS serait un élément optionnel ;



U.S. President's Malaria Initiative



- Le chauffeur mise à la disposition de l'ACMS dans le cadre de la location de véhicules devra respecter les normes et règles de sûreté et sécurité en vigueur de sein de l'ACMS.

7. CONDITION INTERNE DE L'ACMS

Au terme de la sélection des prestataires, un contrat cadre devra être signé avec ces derniers pour toute la durée de l'activité du 1er juillet à 31 octobre 2021. L'utilisation de ces véhicules sera subordonnée à une demande émanant des SMCs et/ou PMs ou du COP du projet IMPACT MALARIA.

8. critères d'évaluation

Critères	Notes	Observations
Présentation du dossier	10	Conformité du dossier suivant l'ADOR
Gamme des véhicules	20	Précisez la gamme des voitures (5 points/type de véhicule) Fournir modèle par véhicule proposé Fournir les pièces par gamme de véhicule proposé
Expérience des chauffeurs	10	Fournir la photocopie du permis de conduire d'au moins 03 chauffeurs titulaires. Des attestations ou tout autre document apportant la preuve d'une expérience dans ce type d'activité serait un plus....
Connaissance du fulfulde et de la région par les chauffeurs	20	Certifier que les chauffeurs s'expriment en fulfulde et fournir toute pièce prouvant la connaissance de la région (ordre de mission et autres ...)
Expérience de ce type de prestation	10	Présenter 02 bon de commande, facture ou contrat attestant d'un service rendu dans le cadre d'une location d'un véhicule (service rendu à une ONG serait un plus) 2,5 pts supplémentaires par éléments attestant d'une prestation avec une ONG.
Fournir la preuve d'une localisation dans la région		Titre de patente. Critères éliminatoires



U.S. President's Malaria Initiative



du Nord ou de l'Extrême-Nord		
Présentation de l'Offre financière		
Coût de location journalière par catégorie de véhicule en zone inter-urbaine		Proposer vos coûts de location des véhicules utilisés dans le cadre des déplacements inter urbains en fonction de la gamme des véhicules.
Total	70	

9. Proposition financière

L'imputation sera effectuée à chaque prestation au projet IMPACT MALARIA.

Préparé par :

NDEUGUEU NGAKO Thomas A

Thomas A. Ndeugueu NGAKO
2018/12/01

Valide par :

[Signature]